



Sainte-Anastasia, le 20 mars 2026

RELEVÉ DES DECISIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 Mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasia régulièrement convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR – HIBSCHELE - Mme HURLIN – M. FABRE – Mme LAPIERRE – M. COULON – Mme ARNAUD GIBOULET – M. BECHARD – Mmes DE CORO - BAECKER – M. AUBIN (19h12) – Mme GUILLET – MM. RODRIGUEZ – DEHAUSSE – Mme GEYNET HOULONNE – M. CLOCHEAU – Mme GAMONDES -

ABSENTS EXCUSES : Mme PAIN – M. FARA

PROCURATIONS : Mme PAIN à Mme BAECKER
M. FARA à Mme GAMONDES

Soit 19 votants

Les points suivants ont été examinés au cours de la séance

1. **Désignation du secrétaire de séance** : Madame GAMONDES a été désignée secrétaire de séance
2. **Election du maire** : sous la présidence de Monsieur Alain FABRE, doyen de l'assemblée, Monsieur Gilles TIXADOR a été élu maire de SAINTE-ANASTASIE.
3. **Détermination du nombre d'adjoints** : le conseil municipal a fixé à cinq (5) le nombre d'adjoints au maire
4. **Election de la liste des adjoints** : la liste d'adjoints conduite par Jean-Marc HIBSCHELE a été élue à l'unanimité

1^{er} Jean-Marc HIBSCHELE
2^{ème} Régine HURLIN
3^{ème} Alain FABRE
4^{ème} Catherine LAPIERRE
5^{ème} Daniel COULON

5. Détermination des indemnités des élus

L'enveloppe des indemnités des élus a été votée à l'unanimité.

6. Questions diverses

6.1 Lecture de la charte de l' élu local : le conseil municipal a pris acte de la lecture de la charte de l' élu local.

Le Maire
Gilles TIXADOR

